



Maison des associations Joelle Vincens
39, Rue Martin Luther King
40000 MONT DE MARSAN
landes@amisdelaterre.org
<https://www.amisdelaterre40.fr/>

Mont de Marsan, le 02 mars 2025

DEUX DOSSIERS SE « TÉLESCOPENT » À TARTAS/BÉGAAR :

- LE PROJET « RE START » VISANT À PRODUIRE DU CARBURANT D'AVIATION ET DE L'HYDROGÈNE, projet soumis à concertation préalable sous l'égide de la CNDP (Commission Nationale du Débat public).
- LES NUISANCES LIÉES À LA MISE EN SERVICE EN SEPTEMBRE 2024 D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION D'ÉTHANOL et qui génère des nuisances très importantes pour la population, que ce soit à proximité, ou à des distances plus éloignées du site. Ces odeurs caractéristiques ont été ressenties jusqu'à Dax et Mont de Marsan.

Sur ces deux dossiers, nous sommes en contact avec le collectif collectif « VITAL » (Vigilance sur l'Industrie en pays Tarusate et Alentours)

- NUISANCES MISE EN SERVICE DE L'UNITÉ DE PRODUCTION D'ÉTHANOL EN SEP 2024 :

Cette nouvelle activité a été inaugurée en septembre 2024, voici un article intéressant :

<https://www.agrobiosciences.org/environnement-120/article/retour-sur-terre-pour-les-rois-du-petrole-vert>

Depuis sa mise en service, de nombreux habitants se plaignent de nuisances olfactives, mais surtout de problèmes de santé : toux persistantes, picotements des yeux, entre autres.

Récemment le 21 février 2025, des ouvriers ont subi des malaises :

<https://www.sudouest.fr/landes/landes-les-pompiers-interviennent-pour-une-serie-de-malaises-a-l-usine-ryam-23342573.php>

Des problèmes environnementaux ont également été constatés : pollutions d'un ruisseau où sont déversées les eaux usées de l'usine (remarque d'un agriculteur exploitant de terrains jouxtant le Retjons

Sur l'ouverture de cette nouvelle unité :

- La Préfète a pris un arrêté d'autorisation environnementale pour l'exploitation de l'activité bio éthanol le 20 juin 2023 :

[https://www.landes.gouv.fr/contenu/telechargement/24646/212419/file/AP%20autorisation%202023-137%20Rayonier%20A.M.%20Avebene%20%C3%A0%20TARTAS%20\(diffusable\).pdf](https://www.landes.gouv.fr/contenu/telechargement/24646/212419/file/AP%20autorisation%202023-137%20Rayonier%20A.M.%20Avebene%20%C3%A0%20TARTAS%20(diffusable).pdf)

- une enquête publique unique environnementale a eu lieu en 2022

<https://www.landes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau.-Environnement.-Risques-Naturels-et-Technologiques/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement/ICPE-processus-autorisation/Enquete-publique-du-31-octobre-au-29-novembre-inclus-RAYONIER-A.M.-AVEBENE-a-TARTAS>

- Avis de la MRAe :

https://www.mrae.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/p_2022_12934_construction_unite_production_bioethanol_tartas_40_signe.pdf

- Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

https://www.landes.gouv.fr/contenu/telechargement/21827/180261/file/rapport_et_conclusion_du_ce-3.pdf

A noter également un article de sud-ouest (PJ) sur la grève survenue chez Ryam au mois de janvier. Dans cet article, il est question de « la papète ». Hors ce n'est plus une « papète » : cette usine a été rachetée par Ryam en 2017 pour devenir une bio raffinerie, qui exploite **50 000 tonnes/mois** de pin maritime qui servent à l'industrie et à la chimie.

À lire en priorité : l'avis de la MRAé et également le CR du Commissaire enquêteur.

LE PROJET « RE START » VISANT À PRODUIRE DU CARBURANT D'AVIATION ET DE L'HYDROGÈNE

Ce projet est soumis à une concertation préalable sous l'égide de la CNDP (commission nationale du débat public) :

<https://www.debatpublic.fr/usine-de-production-de-carburant-de-synthese-pour-laviation-tartas-et-begaar-restart-6681#scrollNav-1>

Les caractéristique du projet (selon le porteur de projet) : 2 usines, surface 25 ha :

- Une unité de captage du CO2 sur le site de la papèterie Ryam avec pour objectif de capter 334 000 t de CO2/an.
- Une unité de production d'hydrogène par électrolyse pour 48 000 t/an et production de méthanol 223 000 t/an pour produire 81 000t/an de « SAF », acronyme anglais pour sustainable aviations fuel. En français : CSD carburant de synthèse durable.

Création d'un poste électrique raccordé à Cantegrit 9 km, lignes de 400 000 volts

Coût estimatif : 1,4 milliards €.

CADRE JURIDIQUE :

La participation du public est requise dès l'élaboration de projets ou plans et programmes susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Cette participation intervient à deux étapes :

- En amont dès l'élaboration des projets, ce sont les procédures de **débat public ou de concertation préalable**. C'est à ce stade qu'il est possible de discuter de l'opportunité du projet (c'est la théorie...).
- En aval avec l'enquête publique.

Le projet porté par « Verso Energy » et RTE (raccordement électrique) a été soumis dès sa phase d'élaboration à la saisine obligatoire de la CNDP au titre de l'article L121-8 du code de l'environnement : et au titre de l'article R121-2 qui fixe les catégories de projets soumis à saisine obligatoire de la CNDP : Elle a décidé que ce projet serait soumis à concertation préalable.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043940007/2025-01-31

CADRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE : Elle est confiée au maître d'ouvrage.

Les objectifs sont étendus et cette concertation doit permettre de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet
- des enjeux socio-économiques
- des impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- des solutions alternatives
- des modalités d'information et de participation du public.

LES ÉTAPES À VENIR :

- Le porteur de projet constitue le dossier qui sera présenté lors de **la concertation préalable. Celle-ci devrait commencer en mars 2025 pour se terminer en juin.**
- Durant cette concertation, des réunions publiques seront organisées,
 - À l'issue de la concertation, un bilan sera rendu par les garantes qui n'émettent pas d'avis.
 - L'enquête publique pourrait intervenir en 2026.

OBSERVATIONS ET QUESTIONS :

- Implantation de l'usine : sur le site de la papèterie Ryam et sur une « dent creuse » proche. Si extension, peu d'impact
- Captation de 334 000 tonnes de CO₂, mais combien en reste-t-il ? (Voir ratio entre CO₂ capté et produit. 80% de captation (fumée))
- Quels types d'électrolyseurs pour cette captation ?
- Les bilans carbone et énergétiques totaux devront être fournis
- Pour la sté RYAM, quel sera le montant de la taxe carbone ?
- Quelle quantité d'eau sera nécessaire pour la production d'hydrogène ?
- Et les rejets : Une partie de l'eau utilisée proviendrait d'économies d'eau faites par l'usine RYAM. Les rejets (eau chaude) se feraient dans les stations d'épuration existantes (le Retjons et la Midouze).
 - Est-ce que le projet est en relation avec le cout du carbone ?
 - Cout annoncé et cout réel du prix de l'électricité.
 - La présentation des études socio- économiques est indispensable
 - Il est annoncé la création de 200 emplois directs : détail de ces postes ?
 - Quelles sources de financement pour ce projet ? public ? privé : qui ? Quel taux de subvention ?

- L'alimentation électrique est prévue depuis le poste de Cantegrit (RTE).

La consommation prévue, est équivalente à la consommation annuelle du Département des Landes. Il faudra donc de l'électricité nucléaire :

Pour info : Les 3 pays ayant extrait le plus d'uranium naturel de leurs mines en 2022⁽³⁾ sont **le Kazakhstan** (21 227 tonnes, soit 43% de la production mondiale), **le Canada** (7 351 tonnes, 14,9%) et... un pays africain qui n'est pas le Niger, mais **la Namibie** (5 613 tonnes, 11,4%). Le Niger n'était « que » **le 7^e producteur mondial** en 2022 (2 020 tonnes, 4,1% du total mondial), derrière - outre les 3 pays précédemment cités - l'Australie (9,2%), l'Ouzbékistan (6,7%) et la Russie (5,1%). La mine canadienne de McArthur River est le plus grand gisement au monde d'uranium à haute teneur. : [Uranium en France : Origine, approvisionnement, importation](#)